

L'OCDE et le travail des femmes

Autor(en): **Weid, Bernadette von der**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Page internationale

Tour d'horizon

Une résolution du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe vient de lancer un nouvel appel aux pays européens, leur demandant de supprimer les discriminations existantes. La résolution prévoit entre autres :

- les filles doivent avoir accès aux différents voies de formation au même titre que les garçons ;
- les manuels scolaires ne devraient pas donner une image périmée du rôle de la femme ;
- les autorités ne devraient tolérer aucune discrimination envers les femmes dans les lois, les règlements et les contrats collectifs ;

— en cas de maternité, la femme doit bénéficier d'un congé adéquat et si, plus tard, elle veut reprendre son travail professionnel, il faut lui faciliter la rentrée ;

— il faut assouplir autant que possible les horaires de travail de façon à permettre aux parents d'enfants en bas âge de prendre soin de ceux-ci ;

— il faudrait faciliter la réinsertion dans la vie professionnelle de femmes d'âge moyen qui, après avoir éduqué leurs enfants, aimeraient travailler soit à plein temps soit à temps partiel, notamment par l'organisation de cours spéciaux de « mise à jour ».

Les représentantes suisses au Conseil de l'Europe ont signé cette résolution, qui certes n'est pas contraignante, et on sait que les moyens d'action de la Confédération sont limités. Cette signature comporte néanmoins un engagement moral.

Etats-Unis

Contrairement au préjugé courant, les femmes perdent moins de temps (11 % contre 18 %) que les hommes à prendre leur café, passer aux toilettes pour se refaire une beauté, etc. L'intensité au travail est évaluée — on ne dit pas comment — à 112 % pour les femmes par rapport aux hommes. C'est ce qui ressort d'une enquête de l'Université de Michigan. Malgré cela, et malgré tous les efforts vers l'égalité, les salaires féminins ne sont encore que de 4,34 \$ en moyenne contre 7 \$.

On peut estimer toutefois qu'il y a une prise de conscience plus aigüe de la situation faite aux femmes. En effet, une autre enquête sur la satisfaction au travail montre qu'en 1973, 13 % des femmes estimaient être l'objet d'une discrimination due à leur sexe, contre 8 % en 1969.

8 employées du Readers Digest ont engagé il y a quatre ans une action en justice pour discrimination en matière de salaires, promotion, affectation à l'étranger, etc. Elles ont eu gain de cause, et les 2600 employées de la revue se sont vu attribuer 1 1/2 million de dollars en arriérés de salaires et augmentations de salaires non perçues.

A la radio

Deux « En Question » de femmes écrivains. — Presque coup sur coup, « En Question » a interrogé Suzanne Chantal et Renée Massip. J'aimerais dire le plaisir que j'y ai trouvé. Est-ce parce que ce sont deux femmes de ma génération ? Je ne le crois pas. Elles parlaient un français rapide, simple, clair. Elles n'ont pas craint de dire leur foi, en Dieu, en la vie, en

l'amour, en la durée possible des couples. Féministes sans excès, comprenant bien les difficultés de la situation de la femme, mais ayant confiance que des aménagements sont possibles et se produiront. Une fraîcheur de sentiment et une simplicité de pensée éminemment bienfaisantes.

Travail à domicile

92 % des travailleurs à domicile sont des femmes. Le total des salaires annuels est monté pendant la haute conjoncture jusqu'à 241 millions en 1973 pour tomber à 120 millions en 1975/76. Un projet réussi dans le canton d'Uri montre que des mesures énergiques pour la promotion du travail à domicile dans les régions de montagnes peuvent avoir un effet déterminant. L'une de ces mesures, réclamée par un groupe d'étude à l'OFIAMI, est l'application du principe de l'égalité de salaire — y compris la sécurité sociale et l'assurance chômage — pour un travail égal à celui réalisé dans l'industrie et l'artisanat.

L'édition s'intéresse aux livres féministes d'autrefois

Rappelons que Payot a récemment édité en livres de poche des traductions nouvelles de ces deux classiques : Mary Wollstonecraft *Défense des droits de la femme* (1792) et John Stuart Mill *L'Asservissement des femmes* (1869).

De même, on vient de rééditer trois pamphlets de la pionnière berlinoise Hedwig Dohm : *Was die Pastoren von den Frauen denken* (1872), *Die wissenschaftliche Emanzipation der Frau* (1874), (tous deux chez Ala Verlag, Zurich) et *Die Antifeministen* (1902) (Verlag Arndtstrasse, Francfort).

En Italie a reparu en 1973 et vient d'être traduit en allemand (Verlag Neue Kritik, Francfort) *Una Donna* de Sibilla Aleramo. Ce roman partiellement autobiographique sur la libération de la femme a été un best-seller au début du siècle et semble ne rien avoir perdu de son actualité.

Biographies féminines

Si l'Alliance de sociétés féminines suisses a dû vendre sa bibliothèque à la Commission fédérale pour les questions féminines, il faut noter qu'elle a conservé le secteur des biographies : 150 sous forme de brochures, 74 sous forme de livres, plus des milliers de coupures de journaux. En tout, plus de 2000 noms, qui vont être répertoriés. Une mine de renseignements pour les chercheurs.

Corée du Sud

Le 1^{er} mars 1976, 18 chrétiens engagés, dont 4 femmes, ont signé un manifeste demandant le retour à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Ce manifeste fut lu au cours d'un service œcuménique dans la cathédrale de Séoul. Les 18 signataires firent l'objet de mesures judiciaires, 11 arrêtés, dont Miss Lee Oe Young, présidente de la fédération des organisations chrétiennes féminines, qui avait lu le manifeste en chaire. Les trois autres femmes arrêtées sont Mmes Lee Tai Young, avocat et animatrice du centre de planning familial, Yun Po-Sun, épouse de l'ex-président de la République, et Duk

Kwee Kong, responsable de la Journée mondiale de prière.

Miss Lee Oe Young a voué sa vie à la défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques, qu'elle enseigne à l'université féminine de Séoul. Grâce à l'intervention de son réseau de relations internationales, sa condamnation a été réduite de 5 à 3 ans. Elle dit : « Je n'ai dit que ce qui devait être dit, et je le referais si c'était à refaire. Je me suis sentie soutenue par les prières et l'intercession de mes amies. Je ne demande qu'à être, en prison ou ailleurs, un instrument dans les mains de Dieu pour amener dans ce pays la paix, la justice et la liberté. »

Des femmes ont fabriqué et vendu des milliers de châles pour récolter de l'argent qui permette d'adoucir le sort des détenues. La collecte de la Journée mondiale de prière des femmes en 1978 est destinée aux organisations féminines en Corée.

Eliane Henchoz

gagnante du concours « Jean-Louis »

En gagnant le concours de dégustation du Comptoir suisse, Eliane Henchoz a fait une brèche dans un domaine considéré jusqu'à maintenant comme typiquement masculin. Très galants, les vigneronnes ont baptisé « Eliane » la vendange 1978.

Résolution

L'Assemblée des déléguées du Centre Européen du Conseil international des Femmes, réunie à Athènes les 23 et 24 avril 1977.

— attachée à l'égalité des deux sexes, en particulier dans le domaine du travail, — considérant le nombre immense de femmes (veuves, divorcées, abandonnées) qui doivent entrer tardivement dans la vie active,

— recommande que toutes les jeunes filles planifient leur vie et reçoivent une orientation et une formation professionnelles identiques à celle des jeunes hommes.

D'après Evelyn Sullerot

Les femmes au foyer sont des femmes indéfinies

On peut citer in extenso un extrait de l'exposé de E. Sullerot, à propos de la définition du rôle de la femme actuelle en tant que mère de famille :

« La tendance à institutionnaliser ce qui avait été du ressort des familles est en Europe fortement portée par les gouvernements et les opinions socialistes. Elle entraîne une modification considérable du rôle des femmes surtout. Elle les a libérées, leur a fait gagner du temps et les a soulagées de responsabilités parfois écrasantes, leur permettant ainsi d'être moins limitées dans leur rôle. Cependant certaines souffrent de se voir déliées de ces devoirs, de se sentir de moins en moins « définies ». Elles ne savent plus très bien en quoi consiste leur rôle de mère : être les auxiliaires des professeurs, des psychologues, des médecins ? Être des assistées permanentes en quête de conseils, de recours, d'ordonnances ? D'où une crise d'identité de nombre d'entre elles. Les hommes, de leur côté, sont démunis pour les aider ; ils partagent les mêmes angoisses ; comment consolider les aspects positifs de ces prises en charge collectives, bien établir les nouveaux droits des individus sur les services de la société, mais en même temps conserver le sens et la responsabilité des rôles privés ? »

Conférence d'E. Sullerot au séminaire européen organisé par la division des affaires sociales des Nations Unies à Groningen (NL) en avril 1977.

Perle Bugnion-Secrétan

L'OCDE et le Travail des Femmes

On ne connaît pas assez l'OCDE — Organisation de Coopération et de Développement Economiques — dont le siège est à Paris, et surtout dont la Suisse fait partie. On a l'habitude de notre Confédération ne participant ni aux Nations Unies, ni au Marché Commun, et voici pourquoi Mme Denise Lecoulter, administrateur principal de l'OCDE (et donc notre plus haut fonctionnaire fédéral féminin), invitée en Suisse par la commission fédérale pour les questions féminines, a fait un exposé sur les problèmes relatifs à la participation des femmes à l'économie, et en particulier le chômage féminin.

L'OCDE — C'est une organisation européenne de 24 pays, mais à laquelle appartiennent également l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Yougoslavie ; la représentation est gouvernementale, mais non tripartite comme l'OIT. Sa vocation est fiscale, économique et technologique, mais également sociale.

L'OCDE a évidemment des sources de renseignements variées qui lui permettent de survoler les grands problèmes de notre temps à l'échelle planétaire, et de réaliser que ces problèmes se posent différemment selon les régions concernées.

Chômage féminin

Il est difficile à analyser, car les femmes en chômage ne sont souvent pas indiquées sur les statistiques ; en Australie, les travailleuses à temps partiel ne sont pas recensées, de même que celles qui ne s'annoncent pas aux offices de chômage. Et le **chômage caché** est plus important que les gouvernements ne l'avouent. Or, sur 100 femmes licenciées de leur emploi, 70 ne sont pas enregistrées au chômage.

Emploi à temps partiel

Il est entendu que cela ne signifie pas travail à mi-temps, mais horaires de travail plus souples. En Angleterre, 40 % des femmes travaillent à temps partiel, et depuis 1977 le travail des 16 heures par semaine est réglementé en donnant les mêmes prestations sociales qu'aux travailleurs à plein temps.

Mme Lecoulter pense que la solution du travail à temps partiel est très positive : elle permet un meilleur équilibre dans la vie d'un ménage, pour l'éducation des enfants, la formation permanente, elle décongestionne les services publics et surtout constitue un remède contre le chômage. De même, ces horaires étant librement choisis, ils constituent un avantage pour les employeurs en réduisant l'absentéisme, et le désir de temps libre des jeunes travailleurs.

Chômage des jeunes

Question brûlante que l'OCDE étudie avec soin. Des sondages des pays du Marché Commun permettent d'affirmer que ce chômage des jeunes durera une quinzaine d'années encore pour le moins ; affreux d'imaginer que des jeunes de vingt ans devront attendre d'avoir 35 ans pour trouver une situation, alors que le vieillissement de la population ne fait que s'accroître (pour la première fois en Suisse depuis des centaines d'années, il y a un excédent de décès en 1977) et que la population active voit sa proportion décroître de façon alarmante.

Le Marché Commun étudie également les problèmes inhérents à ce chômage, ses aspects politiques, la nécessité de formation permanente des adultes et le taux décroissant de natalité.

Comme nous le disions plus haut, les questions se posent différemment selon les pays. Par exemple, dans le Royaume-Uni, on est préoccupé par la question de la garde des petits enfants (pas d'argent pour créer de nouvelles crèches), en France par le besoin de délimiter certaines professions, et en Suède par le glissement du travail des femmes vers le temps partiel : celui-ci est encouragé par des allocations réservées à ceux qui suivent des cours de formation pour adultes.

Conclusion de Mme Lecoulter : il ne faut pas avoir peur d'innover, et de regarder courageusement vers de nouvelles solutions pour de nouveaux problèmes, au risque de choquer quelques vieux messieurs à redingotes. Notre monde est en évolution constante, et il faut supprimer le décalage entre des institutions désuètes et des mœurs nouvelles.

B. von der Weid

Agenda de la Femme

- Adresses et numéros de téléphone utiles
- Contacts possibles
- Solidarité féminine ...voilà ce qu'apporte l'AGENDA 78

Alliance de sociétés féminines suisses
Winterthurerstrasse 60, 8006 Zurich
Tél. (01) 600363 (heures de bureau)

renseignements sur :
associations féminines,
métiers,
questions professionnelles,
travail dans les commissions fédérales

Commandez dès aujourd'hui l'Agenda 78 de la femme suisse... vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la condition féminine.

Bulletin de commande pour l'agenda 1978

Je désire recevoir dès sortie de presse _____ agenda(s) 1978
au prix de souscription de Fr. 9.50 l'exemplaire (+ -60 port et emballage).

Nom	Prénom
Rue	
No postal	Lieu
Signature	Date

A renvoyer : Agenda 78, case postale 302, 1211 Genève 25

une personne
toujours bien conseillée :

La cliente
de la

**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**



1872